



**ARRÊTÉ DE POLICE DE
CIRCULATION TEMPORAIRE
Interdiction de stationnement
07 RUE DE LA GARE
Madame BECKER**

Du vendredi 26 avril 2024 09h00
au dimanche 28 avril 2024 20h00

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Mr Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu la demande de madame BECKER Marine, en date du 03 avril 2024 qui souhaite effectuer son déménagement au 07 rue de la GARE ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit à tous les véhicules, sur deux places de stationnement, devant l'habitation numéro 07 de la rue de la GARE, du vendredi 26 avril 2024 09h00 au dimanche 28 avril 2024 20h00 ;

Article 2 :

La présente disposition sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de rubalise et de plots réglementaires. Il sera formellement interdit de déplacer les panneaux qui seront installés ;

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 4 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 04 avril 2024.

Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} adjoint,

Monsieur Jean-Luc DECOSTER.

